

# Pax Christi Wallonie-Bruxelles

**ANALYSE**



Septembre 2016

## Les métis : ces enfants oubliés

Publié avec le soutien de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles



Ed resp : Nicolas Bossut, Pax Christi Wallonie-Bruxelles  
31/1, Rue Maurice Liétart - 1150 Bruxelles – Belgique  
Tél : +32 (0)2 738 08 04 – IBAN : - BE28 7995 5017 6120  
[www.paxchristiwb.be](http://www.paxchristiwb.be) - [info@paxchristiwb.be](mailto:info@paxchristiwb.be)

**Dans le contexte tendu de la décolonisation au Congo belge et au Ruanda-Urundi, plusieurs centaines de « mulâtres » ont été arrachés à leur famille et déplacés vers la Belgique. Point d'orgue d'une politique coloniale qui percevait ces enfants comme un problème, ce rapatriement a laissé des blessures que le temps n'a pas permis de cicatriser. Aujourd'hui, ces enfants oubliés demandent que leur histoire soit enfin reconnue.**

*« Il y a quelque chose qui nous a tous fait souffrir et qui a forgé notre identité commune. C'est le sentiment de n'appartenir à aucun groupe (...) Partout où j'ai vécu, le même schéma se répétait : il y avait les Noirs, les Blancs, et puis moi, là, entre les deux. » (Eveline Schmit)<sup>1</sup>*

## Un triple problème

L'entreprise coloniale reposait sur une dichotomie très claire entre les « Blancs », civilisés et supérieurs, et les « Noirs », décrits comme des sauvages à qui il fallait apporter la lumière. Dans de telles conditions, les enfants métis incarnaient l'échec de cette politique. Les problèmes se situaient à trois niveaux<sup>2</sup>. Tout d'abord, dans une société structurée sur base de l'inégalité raciale, ces métis posent une question **juridique** : s'ils ne sont ni « Noirs », ni « Blancs », dans quelle catégorie faut-il les situer et, partant, quel statut leur accorder ? Les autorités coloniales belges décident que leur statut sera dépendant de la décision du père

belge<sup>3</sup> de les reconnaître ou non. Lorsque ce dernier reconnaît son descendant « mulâtre », l'enfant aura l'opportunité de devenir citoyen belge et de jouir des droits, notamment politiques, qui en découlent. Dans le cas contraire, l'enfant recevra le statut « inférieur » d'indigène, similaire à celui de sa mère.

**S'ils ne sont ni « Noirs », ni « Blancs », dans quelle catégorie faut-il les situer ?**

Les tensions sont également de nature **politique**. La propagande justifiait la colonisation en présentant la situation de manière totalement manichéenne : d'une part, les coloniaux, qui représentent la supériorité « blanche » et, d'autre part, les colonisés, êtres inférieurs et primitifs à qui il fallait tenir la main pour les aider à entrer dans l'Histoire. Le nombre croissant d'enfants métis, preuves vivantes des multiples unions entre « eux » et « nous », risquait de mettre à mal toute la crédibilité de ce discours.

Enfin, l'enjeu concerne aussi la sphère **sociale**. Les « mulâtres », fréquemment abandonnés dans les colonies, vivaient dans des conditions particulièrement difficiles. En 1932 sera d'ailleurs créée l'Association pour la protection des

<sup>1</sup> Fosset F. (2016), « Métis, la couleur du pêché », in *La Revue Belge des Grands Reportages*, disponible sur <http://www.24h01.be/metis-colonisation-peche>

<sup>2</sup> Jeurissen L. (2002), « Les ambitions du colonialisme belge pour la "race mulâtre" (1918-1940) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 32, 3-4, p. 508-517.

<sup>3</sup> D'après Sarah Heynssens, les relations entre une femme « blanche » et un homme « indigène » étaient très rares. Voir Heynssens S. (2012), « Entre deux mondes », in *Revue d'histoire de l'enfance 'irrégulière'*, 14 | 2012.

mulâtres, laquelle aura pour mission de fournir une aide à ces enfants à la fois dans la colonie et en métropole.

## Ni « Noirs », ni « Blancs »

Souvent abandonnés par leur père, les enfants métis sont alors placés dans des institutions spécialisées. L'une d'elles est celle de Save, au Ruanda-Urundi : « *Durant toute la période coloniale, nous avons été, pour la plupart, des enfants supposés abandonnés ou assimilés à des orphelins, élevés dans des pensionnats scolaires pour « mulâtres » (...) nous avons été enlevés à notre mère, de force, parfois sous la menace et le chantage, puis dirigés majoritairement vers le pensionnat des Sœurs à Save* »<sup>4</sup>.

Sur place, les religieuses éduquent les enfants selon leurs propres critères. Si certaines agissent avec humanité, la plupart d'entre elles font preuve d'une grande sévérité. La violence n'est pas seulement physique, elle est également symbolique. Les noms – et parfois les prénoms – des enfants sont modifiés. Les religieuses estiment par ailleurs préférable pour eux de les couper de leurs racines africaines. Les visites des mères sont très limitées, tandis que le mépris et le sentiment de supériorité vis-à-vis des « Africains » sont inculqués aux enfants qui, bien que n'étant pas « Blancs », ont malgré tout du sang européen dans les veines. Ainsi, « *une séparation physique, émotionnelle et linguistique s'installe graduellement entre les enfants et la société africaine qui les entoure* »<sup>5</sup>.

En parallèle, par rapport aux enfants africains présents dans ce type

<sup>4</sup> Témoignage à lire sur le site de l'Association Métis de Belgique <http://metisbe.squarespace.com/qui-sommes-nous/>

<sup>5</sup> Heynssens S. (2012), p. 110.

d'institution, les métis sont mieux soignés, mangent une nourriture plus variée et portent des vêtements « européens ». Un traitement de faveur qui symbolise l'objectif final de l'institution, à savoir « *leur blanchir l'âme pour pouvoir plus facilement les intégrer dans la société blanche* »<sup>6</sup>.

Éduqués à la fois dans le mépris de leurs origines africaines et dans l'ambition de tendre vers le niveau de civilisation des « Blancs », sans pouvoir jamais y parvenir totalement, ces enfants doivent apprendre à « être par défaut », n'appartenant à aucun groupe : ni « Noirs », ni « Blancs », ils sont contraints de vivre « entre deux mondes »<sup>7</sup>.

## Un aller simple vers la Belgique

Entre 1959 et 1962, dans un contexte particulièrement tendu<sup>8</sup>, plus de 280 enfants « mulâtres » ont été déplacés depuis l'institution de Save vers la Belgique. D'autres le seront également depuis le Burundi et la région du Kivu, à l'est du Congo. Les mères de ces enfants n'ont généralement pas conscience de ce qu'elles acceptent en signant le document fourni par les autorités coloniales, tandis que le chantage est utilisé en dernier recours pour faire plier celles qui résisteraient.

<sup>6</sup> Ghali S. (2016), « Colonies belges : les enfants dont l'âme devait être "blanchie" », Le Vif/L'Express, 19 février 2016.

<sup>7</sup> Heynssens S. (2012).

<sup>8</sup> Les troubles sécuritaires au Congo belge et la montée des violences ethniques envers les Tutsis au Rwanda vont inciter les autorités coloniales à organiser l'évacuation de ces enfants. Cela étant, il importe de nuancer les motivations à l'origine de ce rapatriement car l'ambition de ramener ces enfants en Belgique existait déjà chez la Sœur Lutgardis, directrice de l'institution de Save, avant que les violences ne surviennent.

Au final, tant Sarah Heynssens qu'Assumani Budagwa sont d'accord pour affirmer que « *ce qui semble être une simple évacuation d'enfants en danger depuis une région tourmentée par les violences ethniques et la lutte anticoloniale, est en fait le résultat d'une politique d'État ségrégationniste à l'égard des enfants métis* »<sup>9</sup>.

**« En tant que métis, dans la communauté blanche, je ne suis pas tout à fait « Blanche », et dans la communauté noire, je ne suis pas tout à fait « Noire »... »**

Une fois arrivés sur le territoire belge, les enfants sont placés dans des familles d'accueil. Et bien entendu, les difficultés ne s'arrêtent pas là. Parfois, les frères et sœurs sont dispersés dans des familles différentes, de part et d'autre de la frontière linguistique. Le paternalisme colonial n'a par ailleurs pas disparu avec l'indépendance, pas davantage que le racisme et les discriminations. En outre, les associations chargées de s'occuper de ces enfants et de leur placement continuent le plus souvent de refuser le maintien d'un lien avec les mères biologiques. S'ajoute donc souvent un manque affectif renforcé par l'impossibilité d'entamer des démarches pour retrouver leur mère. Comme le raconte **Eveline Schmit**, « *ce qui me brisait davantage le cœur, c'était de penser que jamais ma mère ne pourrait me retrouver (...)* »<sup>10</sup>.

Dans ce contexte douloureux, ces enfants tentent de se construire. Pour beaucoup d'entre eux ainsi que pour leurs enfants,

<sup>9</sup> Heynssens S. (2012) et Budagwa A. (2014), « Noirs Blancs Métis. La Belgique et la ségrégation des Métis du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1908-1960) », Editeur Assumani Budagwa.

<sup>10</sup> Fosset F. (2016).

encore aujourd'hui, la quête identitaire est compliquée et leur situation « d'entre-deux » leur est fréquemment rappelée : « *En tant que métis, dans la communauté blanche, je ne suis pas tout à fait « Blanche ». Et dans la communauté noire, je ne suis pas tout à fait « Noire »* »<sup>11</sup>.

## Les choses évoluent... doucement

Les métis font également face à une autre difficulté : le silence assourdissant qui entoure cette problématique. À l'image de tout ce qui a trait au passé colonial, leur histoire est un sujet tabou et leurs souffrances, qu'elles soient d'hier ou d'aujourd'hui, sont invisibilisées. Ce sentiment de ne pas être reconnu, de ne pas faire partie de l'Histoire renforce les blessures et les empêchent de cicatriser.

Pourquoi un tel silence, une telle *invisibilisation* ? Est-ce le résultat de cette volonté des autorités coloniales d'assimiler ces enfants à l'un des deux groupes, « nous » ou « eux » ? Cela découle-t-il d'une stratégie d'autoprotection de la part des métis, en peine de reconnaissance et en quête identitaire ? Sans doute est-il également question de peur, de culpabilité, d'intérêts économiques et de honte ? Les hypothèses sont nombreuses...

Pourtant, les témoignages et les recherches existent. Au niveau associatif, l'Association Métis de Belgique travaille à la sensibilisation des différents acteurs de la société belge et entend par ailleurs aider les métis à avoir un accès plus aisé à leurs archives personnelles. Sur le plan académique et de la recherche, Lissia Jeurissen, Assumani Budagwa ou encore

<sup>11</sup> Témoignage recueilli le 22 avril 2016, à Namur.

Sarah Heynssens, entre autres, ont publié d'importants travaux sur ce sujet. En ce qui concerne les domaines artistique et culturel, le documentaire de Nathalie Borgers<sup>12</sup> n'est pas le seul sur cette thématique.

Au niveau politique, un pas a récemment été franchi dans le nord du pays. Le 24 novembre 2015, le Parlement flamand a présenté des *excuses publiques officielles* aux victimes des adoptions forcées entre 1950 et 1980. Le texte, qui fait notamment référence aux adoptions forcées d'enfants métis issus de la colonisation belge en Afrique, stipule que des jeunes mères ont donné leur accord pour faire adopter leur enfant sans savoir quelles en seraient les conséquences et sans être informées des alternatives. Des enfants ont également été adoptés sans qu'aucun accord ne soit donné. Le texte ajoute qu'aujourd'hui, « *certaines enfants adoptés craignent que leur parents biologiques, souvent inconnus, n'étaient pas d'accord avec leur adoption* », tout en reconnaissant que « *le fait que ces témoignages n'ont eu de conséquences parlementaires qu'en 2014 a aggravé ce traumatisme* ». Les excuses officielles concernent donc à la fois le dommage causé et la réaction tardive des autorités.

D'après l'Association Métis de Belgique, cette initiative du Parlement flamand a rapidement eu des effets positifs en permettant, par exemple, à des frères et sœurs de consulter leur dossier personnel et de se retrouver après cinquante ans de séparation. De même, certains « enfants » ont enfin eu l'opportunité de connaître le nom de leur mère « africaine » avec, pour certains, le rêve de se rendre sur leur lieu de naissance et de retrouver leur famille

<sup>12</sup> Borgers N. (2011), « Bons baisers de la colonie », Centre Vidéo de Bruxelles.

maternelle. Comme le dit François D'Adesky, « *c'est incroyable de devoir attendre cinquante-cinq ans pour pouvoir se reconstruire pleinement...* ».

## Un travail de mémoire indispensable

Malheureusement, un texte similaire se fait attendre dans la partie francophone du pays. Cela étant, les choses bougent. Le 20 octobre 2016, dans le cadre des *Jeudis de l'hémicycle*, le Parlement francophone bruxellois organise une demi-journée d'information sur la problématique des métis issus de la colonisation belge en Afrique.

Cet événement fait suite à une autre initiative politique particulièrement ambitieuse qui touche directement à cette question. En juin 2016, Benoit Hellings et Wouter De Vriendt ont présenté à la Chambre des représentants une proposition de résolution<sup>13</sup> visant à « *établir les faits et les responsabilités des diverses institutions belges dans le passé colonial belge au Congo, au Rwanda et au Burundi et ce dans le but d'établir un travail de mémoire* ». Cette résolution entend s'appuyer sur un travail scientifique international et pluridisciplinaire, avec notamment une demande de déclassification de toutes les archives, ce qui la rend particulièrement prometteuse et intéressante.

Après une longue période d'amnésie collective, le travail de mémoire sur le passé colonial belge – et donc sur la problématique des enfants métis – s'esquisse, tout doucement. Ces initiatives

<sup>13</sup>

<http://benoithellings.be/20160627%20Resolution%20Ecolo-Groen%20Memoire%20coloniale.pdf>

doivent être soutenues et relayées. Car le travail de mémoire n'est pas seulement de nature symbolique. Il ne concerne pas uniquement *hier et là-bas* mais aussi, et surtout, *aujourd'hui et ici*. Il s'agit de reconnaître les souffrances toujours actuelles d'hommes et de femmes qui souhaitent désormais prendre la place qui leur revient dans la société belge et

contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire coloniale de la Belgique.

**Auteur :**  
Nicolas Rousseau